

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Aleksandra Kokaj, *Présidente* ;  
Boris Dilliès, *Bourgmestre* ;  
Thibaud Wyngaard, Jonathan Biermann, Maëlle De Brouwer, Carine Gol-Lescot, Perrine Ledan,  
Valentine Delwart, François Jean Jacques Lambert, Daniel Hublet, *Echevin(s)* ;  
Björn Becker, Marc Cools, Joëlle Maison, Emmanuel De Bock, Céline Fremault, Jean-Luc  
Vanraes, Jérôme Toussaint, Pierre Desmet, Bernard Hayette, Diane Culer, Marion Van Offelen,  
Stefan Cornelis, Odile Margaux, Vanessa Issi, Michel Cohen, Aurélie Czekalski, Véronique  
Lederman-Bucquet, Yannick Franchimont, Cédric Didier Norré, Jean-Pierre Collin, Mathias  
Junqué, Jacques Spelkens, *Conseiller(s) communal(aux)* ;  
Laurence Vainsel, *Secrétaire communale*.

**Excusés**

Eric Sax, Béatrice Fraiteur, Kathleen Delvoye, Cécile Egrix, Blaise Godefroid, Nicolas Clumeck,  
Hans Marcel Joos Van de Cauter, Michel Bruylant, Patrick Zygas, Fathiya Alami, Lise  
Batugowski, *Conseiller(s) communal(aux)*.

**Séance du 22.12.22**

---

**#Objet : Centimes additionnels communaux au précompte immobilier.- Renouvellement. #**

---

Séance publique

Le Conseil,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la réglementation concernant l'établissement et le recouvrement des taxes communales;

Vu le Code des impôts sur les revenus 1992 et notamment l'article 464, 1°;

Vu la situation financière de la Commune,

Décide :

**Article 1** : Il est établi, pour l'exercice **2023, 2940** centimes additionnels au précompte immobilier.

**Article 2** : Les centimes additionnels communaux au précompte immobilier sont recouverts conformément aux règles établies par la loi pour la perception de l'impôt auquel ils s'ajoutent.

32 votants : 32 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,  
(s) Laurence Vainsel

La Présidente,  
(s) Aleksandra Kokaj

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire communale,

Le Collège,

Laurence Vainsel

Boris Dilliès